

merci

divorce à faire enregistre au consulat ?

Par roisoleil, le 25/01/2023 à 13:13

Bonjour

je suis née au portugal mais naturalisée Française, donc carte identité française, j'ai divorcé en 2017 d'un époux français (nous nous sommes mariés en France)

le divorce est bien notifié sur mon acte de naissance (provenant de Nantes)

mais dois-je le faire enregistrer au portugal (consulat en France) ?

ou cela a t i l fait automatiquement ?

et n'est-ce pas aux avocats ou notaire de nous en informer ??